



**DOSSIER D'INSCRIPTION UNIQUE
RESTAURANT SCOLAIRE
ACCUEIL PERISCOLAIRE
ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021**

Chers parents,

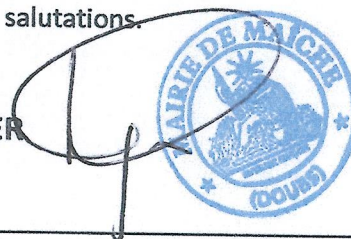
Dans l'attente de la construction du nouveau Groupe Scolaire qui devrait débiter au printemps 2021, le fonctionnement des services périscolaires reste identique aux années précédentes, sous réserve d'éventuelles mesures sanitaires à venir relatives à la pandémie actuelle.

Si vous souhaitez bénéficier de ces services (accueil matin, midi, cantine, soir), je vous serais reconnaissant de bien vouloir rapporter en mairie ce dossier complété accompagné des pièces demandées photocopiées au préalable.

Je vous assure de ma pleine mobilisation dans le développement d'une politique de services publics périscolaires et de mon dévouement à cette cause.

Je vous souhaite d'agréables vacances estivales et vous adresse mes meilleures salutations.

Le Maire
Régis LIGIER



DOSSIER À DEPOSER AVANT LE 17 JUILLET 2020

AU SECRETARIAT DE MAIRIE (SERVICE « AFFAIRES SCOLAIRES »)

A rapporter

- Dossier d'inscription au restaurant scolaire et / ou à l'accueil périscolaire
- Fiche sanitaire (par enfant)
- Autorisations (par enfant)
- Fiches d'inscription mensuelles au restaurant scolaire et à l'accueil périscolaire pour septembre et octobre 2020
- Mandat de prélèvement (facultatif)

Photocopie des pièces obligatoires à fournir :

- Avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018 : si concubinage, joindre les avis des deux parents
- Carnet de santé de l'enfant
- Attestation d'assurance responsabilité civile

A lire attentivement et à conserver

- Règlements restaurant scolaire et accueil périscolaire
- Information facturation inférieure à 15 €
- Information mode de paiement TIPI et prélèvement